Aspects juridiques d’HabiteMieux Coop

*HabiteMieux Coop*(HMCoop), la société coopérative d’habitation enregistrée en Ontario, te consulte pour avoir de l’information sur les faits relatés ci-dessous.

Scénario 1 :

William Varr, un employé de HabiteMieux Coop, a écrit un courriel à la direction dans lequel il indique ceci : « Voilà une semaine que je ne me sens pas bien. J’ai passé un test et j’ai attrapé une maladie infectieuse. Voici mes deux préoccupations :

* Je doute du maintien en bon état du matériel de protection fourni au personnel par la direction en temps de crise sanitaire. Tout le lot de gels désinfectants actuellement disponible est périmé, mais on continue d’utiliser ces gels. Aussi, les deux visières en plastique n’ont toujours pas été réinstallées à la réception, où je travaille d’habitude.
* La coopérative n’a pas mis en place un service de protection contre les risques professionnels comme l’exige la loi. À mon avis, les normes en matière de santé et sécurité sont violées. »

**Question :**Quels sont les deux (2) manquements à la*Loi sur la santé et la sécurité**au travail*(L.R.O. 1990, chap. O.1)? Justifie tes réponses à l’aide des articles précis qui s’appliquent.

Scénario 2 :

Hier soir, Ashley Langley a informé la direction de HabiteMieux Coop du décès de son grand-père maternel. Ashley travaille depuis seulement un mois à temps plein en tant qu’agente des communications.

**Question :** Sur quel article de la *Loi de 2000 sur les normes d’emploi* Ashley pourrait-elle s’appuyer pour envoyer une demande formelle de congé de deuil?

Scénario 3 :

Lundi dernier,Hilel Hassan, un des administrateurs de HMCoop, a reçu une lettre de l’agent des normes d’emploi, qui l’invite à venir le rencontrer au bureau pour discuter d’une enquête qu’il mène en ce moment relativement à une plainte déposée contre la coopérative par un employé de celle-ci. La lettre de l’agent des normes d’emploi ne donne que 10 jours de préavis avant la date indiquée pour la rencontre.

**Questions**:

1. M. Hassan peut-il refuser de se présenter à la réunion avec l’agent sous prétexte que l’agent des normes d’emploi aurait dû l’aviser plus longtemps d’avance? Explique.
2. Indépendamment de la question du préavis, est-ce que l’agent des normes d’emploi aurait pu donner des directives voulant que la réunion en question se tienne parvidéoconférence? Explique.

Scénario 4 :

Hilel Hassan, l’administrateur, est très cupide. Il veut s’enrichir au détriment de la coopérative. Il envisage de cacher des renseignements essentiels à la comptabilité régulière de la coopérative. En fait, il souhaite présenter des factures fictives au comptable. Son but : détourner de l’argent à ses propres fins.

**Questions :**

1. À quelle accusation criminelle M. Hassan s’expose-t-il? Explique.
2. En vertu de quelle loi ce comportement criminel pourrait-il être jugé? Explique.
3. À qui revient la charge de poursuivre une personne au criminel? Explique.

Scénario 5 :

HabiteMieux Coop vient de recevoir un avis écrit du ministre, envoyé par courrier et affranchi à l’adresse du siège social de la coopérative. Dans son avis, le ministre exige d’HMCoop qu’elle dépose, dans le délai précisé dans l’avis, un rapport sur toutes les activités qu’elle a déclarées conformément à la loi sous laquelle la coopérative est constituée.

**Questions :**

1. Est-ce que HMCoop doit se conformer à cet avis du ministre? Pourquoi?
2. À quelle loi l’avis du ministre fait-il allusion dans cet extrait : « conformément à la loi sous laquelle la coopérative est constituée »? Explique.

Scénario 6 :

HabiteMieux Coop a fini par fournir son rapport d’activités au ministre, mais voilà qu’Oliver Lagaçé, un généreux donateur de la coopérative, se soucie de la confidentialité des renseignements qu’il a fournis à HMCoop.

**Question :** À quelle condition un employé autorisé à examiner les renseignements contenus dans le rapport peut-il divulguer ces renseignements? Explique.

Scénario 7 :

HabiteMieux Coop a un stock d’ordinateurs et d’imprimantes usagés dont elle aimerait se débarrasser. Souhaitant faire des économies, la direction veut s’en débarrasser dans la nature.

**Questions :**

1. Quel est l’enjeu en cause en l’occurrence?
2. Quelle loi s’applique à cette situation? Explique.

Scénario 8 :

Pour célébrer ses 10 années d’existence, HabiteMieux Coop a commandé une chanson à un musicien reconnu de la province. Le musicien a cédé la totalité de ses droits d’auteur sur la chanson *Perle des oasis* à la coopérative. Aujourd’hui, la nouvelle direction souhaiterait indiquer le nom de la coopérative comme étant l’auteur de la chanson.

**Questions :**

1. Quelle est la nature des droits en cause lorsqu’on change le nom de l’auteur de *Perle des oasis* pour le remplacer par HabiteMieux Coop? Explique.
2. L’auteur d’une œuvre peut-il céder ses droits moraux sur l’œuvre en question? Explique.

Scénario 9 :

Tu es en stage chez HabiteMieux Coop. Le directeur général de la coopérative te demande d’effectuer une recherche sur l’applicabilité de la *Loi canadienne sur la protection de l’environnement* à la coopérative.

**Question :**Est-ce que la *Loi canadienne sur la protection de l’environnement* s’applique à la coopérative HabiteMieux? Justifie ta réponse par un article de ladite loi.

Scénario 10 :

HabiteMieux Coop aimerait adopter une stratégie organisationnelle en matière de développement durable.

**Question :** Comment la *Loi canadienne sur la protection de l’environnement*définit-elle le concept de « développement durable »?